

Mutuelle et prévoyance *CCN Pompes Funèbres*

IDCC 759 · Brochure 3269 · Convention collective nationale des pompes funèbres du 1er mars 1974 · L'essentiel des obligations de l'employeur, à jour au 17 août 2026.

L'essentiel en 4 points

Mutuelle obligatoire, tout le personnel

Contrat au moins équivalent, garantie par garantie, au régime de branche (accord du 17 mai 2016, avenant n° 1 du 3 juin 2020, étendu le 18/12/2020), financé à 50 % minimum par l'employeur. Contrat responsable et 100 % Santé.

Prévoyance des cadres : 1,50 % TA

Cotisation patronale minimale de 1,50 % de la tranche A, affectée en priorité aux garanties décès. Bénéficiaires : cadres de l'ANI du 17/11/2017 et salariés dès le niveau V position 1 (accord du 10/12/2024).

Non-cadres : rien d'imposé, tout à couvrir

Pas de régime de prévoyance de branche à ce jour. L'employeur supporte seul le maintien de salaire en cas d'arrêt : un socle décès, incapacité, invalidité et rente éducation est fortement recommandé.

Libre choix de l'assureur

Aucun organisme désigné depuis 2013. Seule exigence : atteindre les niveaux du tableau de garanties de la branche, poste par poste. BL ASSUR le vérifie ligne à ligne avant de comparer.

Garanties santé minimales de la base CCN 759 (extraits)

POSTE DE SOINS	NIVEAU MINIMAL DE BRANCHE
Hospitalisation : frais de séjour (conventionné)	100 % FR, limité à 400 % BR
Honoraires chirurgie, anesthésie, actes techniques (OPTAM / non OPTAM)	400 % / 200 % BR
Chambre particulière (max 15 jours par séjour, 45 € en ambulatoire)	3 % PMSS/jour (120,15 €)
Consultations généralistes et spécialistes (OPTAM / non OPTAM)	170 % / 150 % BR
Imagerie médicale, échographie (OPTAM / non OPTAM)	600 % / 200 % BR
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture (2 séances/an)	1 % PMSS/séance (40,05 €)
Dentaire : prothèses (paniers maîtrisé et libre) · inlays-onlays	370 % BR · 250 % BR
Orthodontie remboursée SS · parodontologie	350 % BR · 500 €/an
Optique classe B : monture · verres selon correction	100 € · 60 à 300 €/verre
Aides auditives classe II (plus de 20 ans / jusqu'à 20 ans)	1 300 € / 1 700 €/oreille
100 % Santé optique, dentaire, audiologie	Reste à charge 0 €
Forfait naissance ou adoption · cures thermales	17,5 % PMSS · 16 % PMSS/an

Niveaux remboursement de la Sécurité sociale inclus, dans la limite des frais réels. BR : base de remboursement · FR : frais réels · PMSS 2026 : 4 005 €. Tableau complet dans l'accord du 17 mai 2016 modifié, consultable sur Légifrance, et détaillé sur bl-assur.fr.

Point de vigilance : un contrat « panier ANI » minimum n'atteint pas ces niveaux. Avant votre prochaine échéance, faites comparer votre notice actuelle au tableau de branche : l'audit BL ASSUR est gratuit et sans engagement.

Prévoyance : obligations par collège

COLLÈGE	OBLIGATION
Cadres et assimilés (ANI 17/11/2017 art. 2.1 ; niveau V position 1 et plus, accord du 10/12/2024)	1,50 % TA min. · 100 % employeur
Affectation de la cotisation cadres	En priorité au décès
Sanction si cadre non couvert (décès)	3 PASS : 144 180 € en 2026
Non-cadres	Aucun régime de branche imposé
Maintien de salaire en cas d'arrêt (tous salariés)	À la charge de l'employeur
Socle non cadre recommandé (offre BL ASSUR, indicatif)	dès 0,60 % de la masse salariale TA

Mise en place : 5 étapes

- 1 Identifier votre convention** : IDCC 759 sur les bulletins de paie et la DSN (code NAF le plus fréquent : 96.03Z).
- 2 Choisir un contrat au moins équivalent** au régime de branche en santé et couvrir les cadres à 1,50 % TA minimum.
- 3 Rédiger l'acte fondateur** (DUE, accord collectif ou référendum) et le remettre aux salariés avec la notice d'information.
- 4 Recueillir les dispenses par écrit** (CDD courts, temps très partiels, ayants droit déjà couverts) et les conserver.
- 5 Paramétrer la paie** : lignes santé et prévoyance, parts patronales et salariales, exonérations, déclaration en DSN.

L'offre BL ASSUR (tarifs indicatifs 2026)

OBLIGATOIRE MUTUELLE SANTÉ 84 €/mois par salarié, à partir de · 42 € employeur / 42 € salarié	PRÉVOYANCE NON-CADRES 0,60 % de la masse salariale tranche A, à partir de	PRÉVOYANCE CADRES 1,50 % de la tranche A, minimum légal
--	--	---

Tarifs indicatifs 2026, variables selon l'effectif et l'âge moyen. Contrats au moins équivalents au régime conventionnel, responsables et 100 % Santé. Offre de courtage BL ASSUR, pas des tarifs fixés par la branche.

Votre étude CCN 759 gratuite en 48 h ouvrées

Devis gratuit : bl-assur.fr/comparateur-mutuelle-et-prevoyance-entreprise · Téléphone : **01 86 90 08 99**
0 € de frais de courtage · Premier retour sous 24 h ouvrées · DUE, notice, dispenses et veille conventionnelle incluses ·
Plateforme CSE externalisée offerte à vos salariés.

Document d'information non contractuel établi par BL ASSUR le 17 août 2026. Données conventionnelles sous réserve des textes officiels en vigueur et de leurs arrêtés d'extension (Légifrance : convention collective nationale des pompes funèbres, IDCC 759). Les garanties applicables sont celles des notices d'information des contrats souscrits.